

Exception faite des commandeurs de la Compagnie, on recensait 40 et 48 commandeurs et économes en 1732 puis 1733/34. En 1735, alors que le recensement en dénombre 44, les autorités comptaient sur une cinquantaine de commandeurs pour la défense de l'île (tableau 1.1 à 3)⁴⁸⁵. En 1740, au témoignage du frère Lebel, les commandeurs, rares auparavant dans les habitations, étaient devenus « *fort communs* » depuis qu'elles se destinaient au café. Pour leur libertinage, leur ivrognerie, le religieux les tient pour responsables de la mauvaise conduite des esclaves qu'ils commandent : « *Ce sont la perte des habitations [...] Ils sont haïs, méprisés généralement de tout le monde, jusque des Noirs parce qu'ils débauchent leurs femmes [...]* »⁴⁸⁶. En 1742, sur 24 particuliers qui formaient la quatrième et dernière classe des habitants du quartier de Saint-Paul, on comptait 10 commandeurs : Guillaume Coulomb, commandeur de la Compagnie, Jean l'Homme (Laumont) dit Dupré, Joseph Smith, Jean-Louis Baudouin, Mathurin Talec, André Sille (Salle), Michel Bienleu, Jean Coanen (Coinon), commandeur sur l'habitation de feu Aubray, Louis Bain, commandeur invalide, Michel Pouriou, dit Lafontaine. Sur les 51 recensés au quartier de Saint-Denis, on en relevait six : Claude Descouy, Pierre Beraud, « *forçat commandeur* » chez Antoine Maillot, Joachim Dalsive (Dassille), Portugais de 35 ans, commandeur chez Sornay, Alain Jean, de Saint-Malo, 23 ans, commandeur à la briqueterie, Pierre Garnier, dit Boulanger, 50 ans, de Riom et André Dubois, dit Joly Bois, 32 ans, de Paris, commandeurs chez Madame Justamond, Jean Veran. Sur les 21 relevés au quartier de Sainte-Suzanne, on notait sept commandeurs : Alexandre Mailly, Jean Dubin, Jean Gillot, Pierre Pezè, Julien Gomes, Jean Monbousin, René de Côte. Parmi les 16 habitants de la Rivière d'Abord, inscrits dans la quatrième classe, on relevait six commandeurs ou faisant fonction : Jean-Baptiste Lefebvre, économe de Verdière, François Bongour et Pierre Mondon, « *gens à Madame Dumesnil* », Pierre Frémont, commandeur chez Bavière, Jean Boucher, commandeur chez Desgranges et La Fortune (Charles Lacan dit), commandeur chez Julien Baret⁴⁸⁷. Cette même année, La Bourdonnais avait entrepris une réforme parmi les ouvriers et commandeurs de Bourbon dont la conduite irrégulière, de l'aveu

⁴⁸⁵ En sus des 270 hommes des troupes réglées qu'y entretient la Compagnie, Bourbon peut mettre « sous les armes 430 habitants, 50 commandeurs et au moins 100 ouvriers ou matelots du service de la Compagnie... ». AN. Col. F/3/206. f° 177 r°. *Mémoire sur la défense de Bourbon. A l'île de Bourbon, le 20 mars 1735. Paris, le 23 juillet 1736.* Repris dans : Correspondance. t. II, p. 263. Voir : La mise en valeur de l'île, tableau 1.17.

⁴⁸⁶ R. T. t. III, op. cit., p. 263. *Lettre d'un frère de Saint-Lazare sur les paroisses de Bourbon en 1740.*

⁴⁸⁷ Les habitants avaient, en août 1742, fait leurs déclarations en cinq classes : 1er classe, gendarmes ; 2ème classe, dragons ; 3ème, grenadiers ; 4ème classe, « bons habitants en état de se fournir d'armes et d'uniforme » et 5ème, « pauvres habitants qui n'ont pas le moyen d'avoir des armes et uniforme ». ADR. 1231. *Déclarations des habitants de l'île de Bourbon sur les différentes classes où ils demandent d'entrer, août 1742.* Lesquelles cinq classes furent, en définitive, ramenées à quatre. ADR. C° 1232. *Etat des habitants de chaque quartier, divisés en classes, 22 août 1742.*